



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2017

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil dix-sept, le 20 septembre, à 20 heures 45,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 15 septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 18

ABSENTS EXCUSES : 2

ABSENTS : 3

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Approuvé la modification du tableau des effectifs et d'avancement de grade ;
2. Autorisé le Maire à recruter des agents contractuels pour des besoins temporaires liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité, ou au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels ;
3. Autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la CNRACL permettant la remise à jour du « document unique » ;
4. Autorisé la mise en place du dispositif du service civique au sein de la Commune, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
5. Approuvé la cession gratuite des parcelles désaffectées du canal du forez à la Commune par le Département ;
6. Approuvé la promesse de vente concernant la parcelle au lieu-dit Crémérieux section AW 12 ;
7. Approuvé la garantie d'emprunt relative au bailleur Bâtir & Loger ;
8. Décidé de ne pas approuver les nouveaux statuts de Loire Forez ;
9. Pris connaissance du rapport d'activité Loire Forez 2016 ;
10. Pris acte du rapport 2016 de la S.E.D.L. ;
11. Autorisé le Maire à candidater pour le « Label Vie Active et Sportive » pour la période 2018/2019.

Le Maire.

Christophe BRETTON

